

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
 - Covers damaged / Couverture endommagée
 - Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
 - Cover title missing / Le titre de couverture manque
 - Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
 - Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
 - Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
 - Bound with other material / Relié avec d'autres documents
 - Only edition available / Seule édition disponible
 - Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
-
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:
- Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

MONTREAL, MARDI 30 AVRIL 1850.

No. 65.

Volume 13.

Crise dans l'Eglise Anglicane

L'EVÉQUE D'EXETER ET LE RÉV : GORHAM.

L'Anglterre attend dans une vive anxiété un arrêt qui doit être rendu, en appel d'un jugement de la Cour des Arches (1), par le comité judiciaire du conseil privé de la Reine. Cette décision excite un intérêt d'autant plus grand qu'il s'agit de savoir si l'Eglise anglaise croit ou non à la régénération baptisale.

Des faits nombreux viennent chaque jour constater que le travail de dissolution sous lequel succombe l'anglicanisme ne s'est pas arrêté. Mais le procès dont nous allons entendre nos lecteurs touche à des questions qui ne peuvent être résolues sans faire courir à l'Eglise anglaise un des plus grands perils qu'elle ait rencontrés depuis sa fondation. Les discussions qui ont éclaté en 1844 sur les questions de liturgie ont fait explosion dans la sphère du dogme.

Le procès engagé entre le docteur Philpots, évêque d'Exeter, et le révérend M. Gorham, procès qui occupe l'attention publique depuis plus d'une année, est venu révéler à l'Angleterre que son église officielle ne sait pas ce qu'elle croit sur la doctrine fondamentale du baptême. Les faits qui ont soullevé ce procès sont très simples. Une loi qui fut votée se poursuivait depuis quelque temps entre deux fractions de l'Eglise anglicane sur la question de la régénération baptismale. Les uns soutenaient la doctrine catholique, qui, quoi que l'on dise, fut conservée par l'Establishment d'Henri VIII ; les autres prétendaient que le baptême administré aux enfants ne leur procure aucun avantage spirituel, n'importe pas de régénération, si une grâce antérieure ne les a rendus dignes de recevoir le sacrement. Le parti évangélique qui défend cette dernière doctrine n'eut donc d'autre efficacité des autres sacrements en vertu de ce principe : que le gracie de Dieu ne saurait être aux ordres de ses ministres, et que la liberté du Tout-Puissant ne peut pas être liée par les signes extérieurs par lesquels un administrateur les exerce.

La controverse se poursuivait avec une vivacité extrême quand le révérend M. Gorham fut nommé évêque de Brampton-Speke dans le diocèse d'Exeter. M. Gorham était connu par ses sympathies pour le parti évangélique. L'Évêque d'Exeter refusa de l'instituer avant de lui avoir fait subir un examen, afin de s'assurer de son orthodoxie. M. Gorham refusa d'abord de s'expliquer et contesta le droit de son Évêque. Il prétendait qu'ordonné prêtre et déjà en possession d'un bénéfice, il offrait à son église assez de garanties pour qu'on n'eût pas à lui en demander de nouvelles. L'examen fut cependant tenu, et, après avoir interrogé M. Gorham sur la croyance anglicane touchant le sacrement du baptême et ses effets, le prélat déclara qu'il ne l'instituerait pas en faveur de Brampton-Speke, et cela pour cause d'hérésie.

M. Gorham protesta contre ce refus, et intenta au docteur Philpots un procès devant la Cour des Arches. Cette Cour, que l'Eglise anglaise est convenue de regarder comme une cour ecclésiastique (bien qu'en fait elle ne le soit), fut saisie de cette affaire, en février

(1) Cour ecclésiastique de l'Archevêque de Canterbury.

1849 Après d'interminables plaidoiries sur le point controversé, après avoir entendu interpréter les témoignages des Pères et des Conciles, aussi bien que ceux des théologiens anglicans, la Cour a prononcé, le 2 août 1849, un jugement favorable à l'Évêque d'Exeter. M. Gorham ne s'est pas tenu pour satisfait. Encouragé par le parti évangélique, il a appelé de cet arrêt. Mais ici une question délicate se présente : devant qui doit être porté cet appel ? Est-ce à l'Eglise assemblée en Congrès ? Est-ce au Parlement ? Est-ce à la présence de l'anglicanisme, à la reine Victoria ?

Est-ce au ban épiscopal de la Chambre des Lords ? Aucune de ces autorités n'est compétente. L'autorité spirituelle de l'Eglise anglicane ne réside ni dans ses conciles, qu'elle déclare pouvoir écrire, ni dans le parlement, qui, en 1562, lui donna son symbole, ni dans la personne royale, qui n'a jamais pretendu à l'infaillibilité, ni dans les prélates de la Chambre des Lords, qui siègent comme barons du royaume et non comme Evêques. L'Eglise anglicane, qui prétend à la succession apostolique, et qui se dit catholique, doit posséder cependant l'autorité nécessaire pour maintenir ses doctrines dans leur pureté primitive, et cette autorité ne saurait exister sans avoir un organe. Or, l'organe qui prononce en dernier ressort en matière de foi, dont les arrêts ne peuvent être révisés, est le comité judiciaire du conseil privé de la Reine. La composition de cette Cour n'en est pas la particularité la moins curieuse. Voyons quels sont les théologiens qui forment ce tribunal.

Le comité judiciaire, qui doit son existence à un acte royal du Parlement passé sous le règne de Guillaume IV, se compose : du lord président du conseil, du lord chancelier, du premier lord commissaire du grand's eau, du président de la Cour du Banc de la Reine, du maître des rôles, des trois vice-chanceliers, du président de la Cour des Plaids communs, du premier baron de l'Échiquier, du juge de la Cour des prérogatives, du juge de la Haute-Cour de l'Amirauté, du premier juge de la Cour des Banqueroutes, des membres du conseil privé qui ont rempli quelques-unes de ces hautes fonctions, de deux autres co-séïgnes privés choisis par la Couronne parmi ceux qui ont rempli les fonctions de juge dans les Indes Orientales ou les colonies. La Reine peut, en outre, appeler dans le comité tout autre membre de son conseil.

Nous avons énumérée à dessein les fonctionnaires qui composent cette Cour d'appel, afin de faire ressortir leur compétence sur une question de théologie dogmatique. Qui saurait évoquer en toute les limites de lord Normanby, par exemple, quand il s'agit de déceler si la doctrine du christianisme enseigne que le baptême administré à un enfant régnera sur son œuvre ? Le premier baron de l'Échiquier et le maître des rôles peuvent avoir étudié les Pères d'une manière plus approfondie que Mgr Philpots ; mais il n'en est pas moins étrange qu'une question de cette nature, qui touche à l'essence du christianisme, puisse être tranchée dans l'Eglise anglicane, sans qu'un Evêque, un ecclésiastique, un théologien soit consulté ! Le comité judiciaire du conseil privé est un tribunal exclusivement laïque, absolument étranger aux études théologiques. C'est le Ministère qui compose le conseil dont ses membres sont tirés, et

pon est bien autorisé à voir en lui un tribunal beaucoup plus ministériel qu'ecclésiastique. Comment l'Eglise qui n'a jamais reconnu son autorité peut-elle être liée par ses décisions ? Or, sauf de mieux, c'est devant cet arbitre suprême que le révérend M. Gorham appelle du jugement qui a donné raison à son Evêque. Outre les questions dogmatiques, il entre encore dans les priviléges du conseil privé de prononcer sur les affaires maritimes et les apels de cours coloniales.

Le comité judiciaire a entendu l'affaire (1) et n'a plus qu'à rendre son arrêt ; mais il semble hésiter à le livrer au public. Depuis trois semaines on l'attend chaque jour, et chaque jour cette espérance est déçue. Ces retards font craindre que le Gouvernement ne relâche les conséquences de ce jugement, que l'on dit favorable à Gorham. D'autres prétendent que les Pères du comité judiciaire ont en de la peine à suivre les voies dans les témoignages tirés des Pères des théologiens, des conciles, et que la question à résoudre leur a parfois été obscure qu'ils sont davis de faire leur théologie avant de prononcer. Dans ce cas, la décision ne sera rendue qu'à la fin des études commencées par les honnêtes Pères. Quoi qu'il en soit, la controverse qui se poursuit depuis une année sur cette question peut avoir les plus graves conséquences. On se demande d'abord si un Evêque doit se soumettre aux jugements du comité judiciaire, si l'arrêt qui va être rendu sera fixer la doctrine de l'Eglise ? Chacun sait que l'Évêque d'Exeter est bien déterminé à ne pas se soumettre aux décisions théologiques de la Cour ministérielle. Personne n'ignore qu'une partie de l'épiscopat anglican, du clergé et des filèles sont résolus à soutenir l'Évêque d'Exeter dans le conflit qui peut naître d'un arrêt auquel ce prélat ne croirait pas devoir céder.

Derrrière la question de la régénération spirituelle du baptême se trouve engagée celle des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Or, ces rapports sont depuis longtemps de telle nature que l'action et l'autorité de l'Eglise sont complètement annulés par la suprématie ministérielle. Il en a toujours été de même ; mais jamais, depuis trois siècles, les circonstances n'avaient mis ce fait aussi en évidence qu'aujourd'hui. Les anglicans de bonne foi s'en inquiètent, et voici en quels termes un des origines du clergé anglican, *the Churchman* s'exprime ses craintes :

« Notre Eglise est en ce moment dans une situation extrême et inédite... La crise qu'elle subit a pour cause la nécessité de régler sur une nouvelle base ses rapports avec l'Etat. D'allié et de patron, l'Etat est devenu indifférent ou même hostile à l'Eglise, qui a accepté la fausse position qui lui était faite.

« Ce qui entraîne et tourmente l'Eglise, c'est l'absence d'un organe reconnu tel que l'était jadis l'assemblée appelée Convocation. Si cette Assemblée était rappelée à la vie, elle pourrait encore exprimer les opinions et donner force aux désirs de l'Eglise.

« Mais aujourd'hui le corps épiscopal n'a pas le pouvoir de s'assembler, et s'il jouissait de cet avantage, il ne représenterait ni les intérêts ni les sentiments de l'Eglise comme le faisaient les deux Chambres de la Convocation.

(1) La première audience a eu lieu le 11 décembre 1849.

(2) English Churchman, numéro du 22 novembre 1849.

Outre que les Evêques étant plus qu'jamais à la nomination exclusive de l'Etat ou plutôt du premier ministre, il est peu probable qu'ils servissent beaucoup l'Eglise dans une lutte où ses droits seraient engagés contre ceux du pouvoir temporel.

Une assertion qui peut paraître hardie, mais qui n'en est pas moins vraie, c'est que nous n'avons aucune garantie que tous les Evêques qui siègent à la Chambre-Haute ne soient hérétiques. Que Dieu nous préserve qu'il en soit ainsi ! Mais depuis nous avons entendu l'Archevêque primat d'Angleterre (1) déclarer qu'il est obligé par la loi de consacrer les prélats nommés par la Couronne, qu'elles soient les objections qu'on puisse éléver contre leur orthodoxie, depuis ce jour, disons-nous, il nous a été démontré qu'il n'y a plus aucun moyen pratique d'empêcher les hérétiques d'arriver en nombre illimité à l'épiscopat et à toutes les fonctions les plus élevées de l'Eglise. Tel est le fait. Cette situation ne nous sera cependant pas désespérante de l'Eglise (même si l'Etat continuait à exercer sur elle la puissance dont il s'est emparé) parce que les filèles sont imbus de principes plus solides peut-être que jamais, et qu'ils sont pleins d'énergie et d'influence (2).

Il restera au *Churchman* à expliquer ce phénomène, et à nous dire comment les fidèles ont pu rester orthodoxes quand l'Eglise a cessé de savoir ce qu'ils croient et que ses Evêques sont pour la plupart hérétiques. Il est bien certain, in que si les fidèles avaient à exposer et à défendre les principes si solides dont on les loue, qu'ils auraient au moins autant de peine à se mettre d'accord que le corps épiscopal et les cours de justice. Mais la citation du *Churchman* n'a d'autre but que de montrer à la France catholique la situation des anglicans peinte par eux mêmes, car nous n'aurons pas osé prendre sur nous la responsabilité de ce tableau.

A continuer.

Les religieux du Mont Saint-Bernard.

On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Nous avons plusieurs fois entendu nos lecteurs le position critique faite aux établissements hospitaliers du Grand-Saint-Bernard et du Simplon par la cupidité des radicaux suisses. On sait quelle série de pressions et de spoliations ont condamné au bord de l'abbaye une institution qui date de neuf siècles, pendant lesquels sa seule loi a été la bienfaisance ; avant de quitter les lieux où leur ordre a son logement tant d'infirmités, les vénérables Pères font un appel suprême à la protection de la France qui, à travers les âges et les révoltes, leur a toujours été de même ; mais jamais, depuis trois siècles, les circonstances n'avaient mis ce fait aussi en évidence qu'aujourd'hui. Les anglicans de bonne foi s'en inquiètent, et voici en quels termes un des origines du clergé anglican, *the Churchman* s'exprime ses craintes :

« Notre Eglise est en ce moment dans une situation extrême et inédite... La crise qu'elle subit a pour cause la nécessité de régler sur une nouvelle base ses rapports avec l'Etat. D'allié et de patron, l'Etat est devenu indifférent ou même hostile à l'Eglise, qui a accepté la fausse position qui lui était faite.

« Ce qui entraîne et tourmente l'Eglise, c'est l'absence d'un organe reconnu tel que l'était jadis l'assemblée appelée Convocation. Si cette Assemblée était rappelée à la vie, elle pourrait encore exprimer les opinions et donner force aux désirs de l'Eglise.

« Mais aujourd'hui le corps épiscopal n'a pas le pouvoir de s'assembler, et s'il jouissait de cet avantage, il ne représenterait ni les intérêts ni les sentiments de l'Eglise comme le faisaient les deux Chambres de la Convocation.

(1) Dans l'affaire du Dr. Hampden.

(2) English Churchman, numéro du 22 novembre 1849.

La France ne saurait tolérer que des sommes considérables payées, par elle pour une œuvre de charité dont elle a fait les Pères de Saint-Bernard les administrateurs, affluent enrichir le Valais ; elle accordera favorablement la pétition qui lui est adressée, ses intérêts et ceux de l'humanité lui en imposent l'obligation.

Cris des Parisiens.

OC HISTOIRE DE L'OPINION EN FRANCE DE 1789 à 1850.

1788. — Vive le bon Louis XVI ! vive la reine ! vivent les notables !

1789. — A bas les notables ! vivent les états-généraux !

1790. — A bas les états généraux ! vive l'Assemblée nationale ! vive Necker ! vive les nobles patriotes ! vive d'Orléans ! vive les curés !

1791. — A bas la noblesse ! à bas le clergé ! à bas Necker ! vive la Constitution ! vive Lafayette ! vive Bailly ! vive le roi constitutionnel !

1792. — A bas le roi veto ! à bas Lafayette ! à bas Bailly !

1793 (juin). — A bas l'Assemblée nationale ! vive l'Assemblée législative ! vive Pépin ! vive Santerre ! vive Brissot ! vive Dumouriez ! vive la Lanterne !

1793 (août). — A bas la royauté ! à bas la Constitution ! à bas les Brissotins ! à bas Dumouriez ! à bas l'Assemblée législative !

Vive la constitution ! vive la république ! vive Lanjouain ! vive Vergniaud ! vive Guadel !

1794. — A bas les aristocrates ! à bas les riches ! à bas les nobles ! vive Robespierre ! vive Marat ! vivent les jacobins ! vive la terreur !

1795. — A bas Vergniaud ! à bas les Girondins ! à bas les conspirateurs ! à bas les modérés ! à bas les lumières ! à bas l'argent ! à bas tout !

Vive la Montagne ! vive le comité de salut public ! vive Robespierre ! vive Barrère ! vive la guillotine ! vive la mort ! vive l'Est-Supérieur ! vive Couton ! vive le bœuf !

1796. — A bas la Montagne ! à bas Robespierre ! à bas Barrère ! à bas le comité de salut public ! à bas les terroristes ! à bas les sections ! à bas les émigrés !

Vive Tallien ! vivent les modérés ! vive l'Humanité ! vive la liberté, l'égalité ! vivent les bâts ! vive le 21 janvier ! vive Quiberon ! vive la thérophilie ! vive la fraternité ! du pain ou la mort !

Vive la constitution de 1795 ! vive le 13 vendémiaire ! vive Barras ! vive Bonaparte ! vive le directoire ! vivent les Cinq-Cents ! vivent les Anciens !

Vive le 18 brumaire ! vivent les consuls de la république ! vive le premier consul ! vive le consul à vie ! vive le main !

1798 à 1808. — A bas la république ! à bas le consulat ! à bas le Tribuna ! à bas la paix !

Vive l'Empereur ! vive l'Armée ! vive le Sénat ! vive la conscription ! vive la Légion-d'Honneur ! vivent les titres ! vive Joséphine !

1809 à 1813. — A bas l'Autriche ! à bas l'Espagne ! à bas le pape ! à bas Joachim !

Vive Marie-Louise ! vive l'Autriche ! vive le roi de Rome ! vive Joseph ! vive Jérôme ! vive Marat ! vivent les monarchies ! vive la chair à canon ! vive le Grand-Napoléon !

1814. — A bas le tyran ! à bas le roi de Rome ! à bas Vultur ! à bas Joseph ! à bas Jérôme ! à bas la conscription ! à bas le grand Napoléon !

Vive le roi légitime ! vivent les alliés ! vive la Charte ! vive le drapeau blanc ! vive Monsieur ! vive la liberté ! vive la paix !

1815 (mars). — A bas les Bourbons ! à bas les royalistes ! à bas les alliés ! à bas la paix !

Vive Bonaparte ! vivent les braves ! vivent les grognards ! vivent les représentants ! vive le Champ-de-Mai ! vivent les fidèles ! vive Benjamin Constant ! vive Dupin ! vive la révolution !

1815 (juillet). — A bas le Corps ! à bas les représentants ! à bas l'armée ! à bas les fidèles ! à bas la révolution ! vive Louis-le-Désiré ! vive

Isabelle s'est montrée fort généreuse en accordant des priviléges à ceux de ses sujets qui font partie de la capitulation.

Tout à vous,

ALPHONSE BALLEYDIER.

Gaète, 10 mars 1850.

Je vous écris, mon cher et jeune ami, de la première station du calvaire où le Vieil de Jésus-Christ où le représentant de Dieu sur la terre, errant et fugitif, a passé la première nuit de son départ de Rome. Le général Milon, gouverneur de Gaète, me l'a montré dans tous ses détails. Les larmes que les soldats de leur escorte avaient en le sein de ramasser. D'après le texte de la loi, ils furent acquittés et mis en liberté, par un par un ; alors l'homme du peuple, à Rome, tenait à son cœur comme l'Arabe, aujourd'hui, tient à son cheval ; tous, au moment de quitter la salle d'audience, ont déposé parmi les pieds de conviction. Arrêtés immédiatement d'un nouveau et cette fois reconnaissablement, tout ce qu'on peut dire, un second jugement qui les condamna séance tenante, et ils f

Prompeur Alexandre ! vive l'empereur d'Autriche ! vive le roi de Prusse ! vivent les émigrés de Gant ! vive la Restauration ! vive la paix ! vive la religion ! vivent les royalistes !

1816 & 1830.—Vive la Chambre introuvable ! à bas la Chambre introuvable ! vive de Cazes ! à bas de Cazes ! vive la religion ! à bas les missionnaires ! vive la liberté ! à bas les jésuites ! vive la garde royale ! vive Villèle ! vivent les 22 ! à bas le ministre ! vive la légitimité !

1830 (juillet).—A bas Charles X ! à bas le Dauphin ! à bas le Due de Bourgogne ! à bas la légitimité ! à bas la garde royale !

Vive la Chambre ! vive Philippe ! vive la souveraineté du peuple ! vive Laffitte ! vive Dupin !

1830 (décembre).—A bas Laffitte ! à bas Dupin !

Vive Lafayette ! vive Magenta ! vivent les Polonais ! vivent les insurgés de tous pays ! vive la guerre ! vivent les républicains !

1831.—Vive Casimir Périer ! vive Lobau ! vive Soul ! vive la paix ! à bas les républicains !

1832.—Vive la république ! vive Lafayette ! à bas Louis-Philippe ! vive Louis Philippe ! à bas la république !

1839.—Vive la république ! à bas la république !

1848 à 1850.—Vive la réforme ! vive Odilon Barrot ! à bas Guizot ! à bas le système ! à bas Louis-Philippe ! vive la république ! vive le gouvernement provisoire ! vive Lamartine ! vive Le Brun-Rolland ! à bas les lampons ! à bas les communistes ! à bas à Cabot ! à bas Blanqui ! vive l'Assassinat national ! à bas l'Assassinat national ! vive Rabès ! vive Cabet ! vive Blanqui ! à bas Farbes ! etc., etc. Vive l'Assemblée nationale ! vive la république ! vive la république démocratique et sociale ! vive Cavagnac ! à bas Cavagnac ! vive Louis-Napoléon ! vive l'empereur ! à bas Louis-Napoléon ! vive la guillotine ! etc.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 26 AVRIL 1850

Lectures de M. Brownson.

5ME. LECTURE.

Suite et fin.

Mais, il y en a qui disent : Comment l'homme peut-il découvrir la vraie Eglise ? Pour le conduire à la connaissance d'une Eglise infinie, il lui faudrait un guide aussi infini que.

Ce n'est là que le viril et irréligieux argument de Hume, exposé sous une forme moins logique. — Un miracle, dit Hume, est une violation ou une suspension des lois de la nature, chose dont l'homme n'a pas d'expérience. Nous avons au contraire l'expérience que les hommes peuvent mentir. Ainsi, il est plus naturel de supposer qu'un nombre quelconque d'hommes ont menti, que de croire que les lois de la nature ont été violées ou suspendues. Bref, Hume soutient qu'un miracle ne peut se prouver que par un miracle, et telle est aussi la manière de raisonner de mes opposants. A leur sens, il faut un miracle pour prouver un autre miracle ou l'existence même de l'Eglise.

Répondre à Hume, c'est aussi leur répondre à eux-mêmes.

Il n'est pas vrai que l'esprit humain ne puisse être convaincu par le témoignage des hommes de ce dont il n'a jamais eu l'expérience. Un miracle n'est pas nécessaire pour prouver un miracle. Mais l'esprit humain peut être convaincu par le témoignage des hommes de l'existence de ce corps moral, miraculairement conservé, qu'on appelle l'Eglise, et, par conséquent, les hommes peuvent reposer toute confiance dans ses enseignements. La vraie Eglise peut être découverte par la raison humaine (quoique ses enseignements dogmatiques ne puissent pas l'être) et par l'exercice de ce principe intelligent dont Dieu a doté l'homme. Nos sens rendent témoignage du fait de l'existence actuelle de l'Eglise. Toute l'histoire atteste son existence passée. En vérité l'histoire est plus claire sur ce point de l'existence passée de l'Eglise et de sa perpétuelle identité que sur aucun autre. Il faudrait un aveuglement volontaire pour ne pas le voir.

Il est plus aisé de prouver par l'histoire l'existence de l'Eglise que celle d'une France ou d'une Angleterre. La France d'aujourd'hui

n'est pas la France de Clovis ou de Charlemagne, ni l'Angleterre d'aujourd'hui l'Angleterre des Saxons ou des Plantagenets. Cependant on estimerait stupide celui qui prétendrait qu'il n'est pas possible d'identifier l'existence d'une France ou d'une Angleterre.

Le témoignage de l'Histoire est démonstratif. Elle peut nous donner jusqu'aux noms de tous les Pontifes depuis St. Pierre jusqu'à Pie IX, avec autant de vérité le que ceux des Princes d'ancienne dynastie de l'Europe moderne. Les protestants eux-mêmes en conviennent. En vérité, il faudrait donc être aveugle pour ne pas voir l'existence de l'Eglise.

Einsi il allait adresser quelques mots à ceux qui nient la nécessité de l'Eglise, c'est-à-dire d'un interprète infinissible de la volonté de Dieu.

La preuve de cette nécessité se prenait dans la diversité des croyances des différentes sectes protestantes qui diffèrent entre elles non pas seulement dans des points de peu d'importance, comme ils veulent bien le dire, mais en réalité sur tous les grands points de la religion révélée ; car si toutes ces différences sont réellement légères, quelle condamnation les protestants ne prononcent-ils pas contre eux-mêmes en se séparant, se divisant et se dissimilant comme ils font ; quelle excuse pour tous ces lieux de réunion, (meeting houses) qui poussent partout comme des champignons. S'ils diffèrent si peu entre eux, pourquoi ne peuvent-ils pas adorer sous la même toit ? Assurément l'esprit Saint ne peut pas enseigner toutes ces doctrines divergentes, et les protestants en maintenant le contraire font mentir Dieu comme ils se mettent à eux-mêmes.

C'est ainsi qu'en voulant écorner que leur vainue imagination, ils ne peuvent jamais s'accorder entre eux sur la vérité ; de là la Réforme avec toutes ses absurdités et conséquences. Le protestantisme, après avoir réformé la réforme de la réforme se croit toujours au moment de devenir pur — cela lui rappelait une vieille Dame mangeante des huîtres végétales ; lui ayant demandé comment elle les trouvait, elle répondit, qu'il lui semblait qu'elles allaient gouter de vraies huîtres ; c'est ainsi que le protestant s'imagine qu'il va enfin arriver à la vérité. — Le Lutherien, le Calviniste, le Baptiste, le Méthodiste, le Wesleyen, le Presbytérien, l'Unitarien... et plus de 600 autres sectes qu'on le dispense sans doute de nommer en sont là. — Il espérait que les membres de cette fraction protestante connue sous le nom d'Ennemis ne s'offenseraien pas de lui vouer clamer les Unitariens parmi les leurs ; lui ayant demandé comment elle les trouvait, elle répondit, qu'il lui semblait qu'elles étaient de nature à lui faire beaucoup d'honneur en sa qualité publique, il faudrait encore hésiter à lui reconnaître le droit de les révéler en s'autorisant pour leur donner la couleur la plus favorable en apparence, des actes et des parades d'autres fonctionnaires qui avaient du compter sur le secret des rapports intimes qu'il a pu entretenir avec eux durant sa charge. En violant un tel secret, M. Cameron n'espère pas sans doute se servir utilement contre ses adversaires de leur fidélité à le tenir, et de silence que ce devait leur imposer. Ce côté de l'affaire est facile à comprendre. On ne peut exiger des ministres, contre toute bienséance, un compte de leurs actions journalières ni la révélation des motifs de toute mesure qu'ils adoptent ; cette prétention prétérieuse ressemble fort à celle qu'émettait dernièrement l'un des organes de l'opposition en se plaignant du silence de l'administration sur les mesures qu'elle sera en état de proposer à la session prochaine de la législature. Le ministère répond de ses actes à la nation quand il en est régulièrement interrogé ; il ne s'ensuit pas qu'il doive ou puisse en discuter avec tout individu qui l'interroge.

Le Globe, commentant la lettre de M. Cameron, qui donnait, comme on sait, le sujet de la législature, le ministère répond de ses actes à la nation quand il en est régulièrement interrogé ; il ne s'ensuit pas qu'il doive ou puisse en discuter avec tout individu qui l'interroge.

“ Possions-nous condescendre à répéter des entretiens privés, comme le fait si librement M. Cameron, il pourra être prouvé si une partie, par nombre le témoins, que le chagrin de n'avoir point succédé à M. Price dans l'office de commissaire des Terres de la Couronne,” a été l'unique cause de la retraite de M. Cameron. Et il ne serait pas besoin de recourir à ce fait pour prouver que M. Cameron, loin d'avoir proposé l'abandon de sa charge, lorsqu'il la tenait, proposa alors d'en élire le salaire de £650 à £750 ; que la seule raison qu'il donna pour ne pas accepter celle de comissaire en chef (des travaux publics), fut que sa réélection coûterait de £200 à £300, tandis qu'une addition de salaire ne monterait qu'à £100 ; et qu'il aurait accepté avec joie l'intendance générale des postes, si dans le moment il eût été possible et agréable au gouvernement de la lui offrir.”

Nous remarquons encore dans le Packet une mention particulière de deux moulins, érigés à Bytown, l'un à farine et l'autre à soie, dont le plan est ingénier et atteste l'industrie de MM. Perkins et Thompson, leurs propriétaires. En même temps le Canadian annonce avec éloge le projet coupé par M. Siméon Laroche de l'établir à St. Anselme une fabrique de draps et autres étoffes de laine et de coton dont nous fisons usage. Plusieurs marchands de Québec ont déjà contribué à l'entreprise, et entre autres : MM. F. X. McPherson, £100 ; E. Coram, £100 ; A. Hamel et frère, £100 ; L. P. Tétu, £100 ; Vital Tétu, £50 ; J. B. Hardy, £50.

D'après le Journal de Québec, M. Bisset aurait fait des progrès surprenants dans l'art de la fonderie et de la mécanique, comme l'atteste

la conduite de Ferdinand II fut admirable, elle ne s'est pas démentie depuis seize mois.

ALPHONSE BALLEYDIER.

Rome 16 Mars, 1850.

Monsieur et ami,

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis, disait un jour Marquis proser et exilé, il y a longtemps de cela ; nous disons aujourd'hui : Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où est Pie IX. Le peuple Romain commence à s'en apercevoir ; car, abandonné, livré à lui-même, séparé du Souverain Pontife qui constitue son âme et sa tête, le peuple romain est devenu un je ne sais quoi, sans nom, qui fait mal à voir. Je l'ai trouvé plus malheureux encore qu'il ne l'était à l'époque de mon départ pour Naples. Aussi la voix de son intérêt donne-t-elle (et c'est douloureux et triste à dire) le diapason à la voix de son cœur pour réclamer de toutes ses forces le retour de Pie IX. On persiste à prédir ce bienheureux retour pour le 5 ou le 7 avril ; c'est un bruit généralement accredité dont je n'ose néanmoins me faire l'écho. En attendant, le poignard cache quelques jours dans la ceinture des assassins vient de repartir à l'horizon, après avoir recruté dans les fanges immortales de la ville éternelle, un terrible et puissant auxiliaire : le poison ! Deux soldats de notre brave armée ont été fâchement frappés par les atteintes de cet ennemi d'autant plus dangereux qu'il est invisible. L'un d'eux a succombé en quelques heures ; l'autre, secouru à temps, est hors de danger. Le 12 courant,

avait marché sur le pied de quelqu'un, ou mis le doigt sur quelqu'endroit sensible, eh bien ! après tout, il ne pouvait pas y avoir grand mal à cela. — A ceux qui l'avaient invité, et qui avaient exercé l'hospitalité envers lui avec tant de courtoisie, il offrait ses sincères remerciements, et les vœux pour leur prospérité.

UN LAIQUE.

BULLETIN.
Une lettre de M. Cameron. — L'Acte d'Indépendance. — Commerce des Bois dans le Haut-Canada pour 1850. — Industries canadiennes. — Cour criminelle et civile de Montréal. — Les séances du Congrès. — Faits étrangers. — Bulletin maritime.

Un homme public qui ne s'oublie jamais lui-même en réclamant pour le peuple, peut être mécontent (cela s'explique) du moment que semble s'annoncer à ses yeux la perspective dorée qu'il s'était faite ; il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d'où il avait dominé quelque temps la foulée, soit pour causes indépendantes de sa volonté, ou indépendantes de ce qu'il s'était fait ; et il s'attriste en ce cas de ce qu'il n'a point obtenu. Il est également vrai qu'il servira du peuple, et il arrive de devoir faire du point en vain d

Institution pour les Sourds-Muets.

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la bénédiction de la cloche destinée à la chapelle du Côteau St. Louis, a eu lieu à la Cathédrale, dimanche dernier. L'absence de Mgr. l'Évêque de Montréal, Mgr. le Coadjuteur fait cette cérémonie ; M. Ronpe, le Doyen du Séminaire de St. Joseph, a prononcé le sermon de circonstance ; Son Honneur E. R. Fabre, le Maire de la cité et Dame P. Beaubien ont présenté la cloche, qui ont nom Marie-des-Anges Josephine Janvier, et M. J. Vincent, curé du Sacré et docteur de la cloche, faisait les fonctions de Prêtre assistant de l'Évêque officiant. Le concours des fidèles était considérable, et sur l'estrade d'honneur on remarquait M. le Surintendant de l'Éducation, la dame du Maire et M. P. Beaubien, donateur du terrain de l'établissement des Sourds-Muets.

Après le chant des premiers psaumes, M. le prédicateur expliqua clairement à son auditoire tout le but de la cérémonie et les intentions de l'Église dans les bénédictions en général, puis plus spécialement les motifs et les effets de la bénédiction des cloches en particulier. Alors les prières et les chants se continuèrent, ainsi que les purifications, actions et bénédictions en la forme prescrite par le Rituel.

Quand la cérémonie de la bénédiction fut achevée, M. Ligerce, dûivant de la chaire, s'adressa affectueusement à la foule attentive et plaide efficacement la cause si attirissante de sa chère famille des Sourds-Muets dont six étaient là, exprimant par la vivacité de leurs regards toute l'auxiété de leurs âmes. M. Ligerce déplora l'état pénible du Sourd-Muet, dans la société, tant sous le rapport moral qu'intellectuel ; il énuméra les privations sans nom que lui imposa la nullité de deux organes si utiles à l'homme, et démontra, par des exemples choisis en France et recueillis aussi parmi les Sourds-Muets du Canada, combien cette classe infortunée et déjà si malheureuse devait de 700 de nos compatriotes, est digno de tout notre compassion et doit faire vibrer toutes les cordes de nos sympathies nationales et religieuses. Il termina cette pathétique allocution par un appel à la générosité de tous et surtout par une invocation pieuse à la protection du ciel. L'E. fut se conformant de s'asseoir à la religieuse interpellation du prédicateur, monta à l'autel et y chanta, avec ardeur et dévotion, la bénédiction pontificale, afin d'attirer de plus en plus les bénédictions du Très-Haut sur cette œuvre et sur tous ceux qui y travaillent ou qui la protègent.

Aussitôt se présentèrent et les ornements précieux de la cloche bénite, et les dons de parfums et marraine, et les offrandes du clergé et les généroses des fidèles. La collecte fut réellement abondante ; puisque, malgré la penurie des temps, elle a monté à près de £10, en y compris le prix de la cloche donnée. Cette cloche a un fort beau son et est d'une valeur assez considérable, pesant 168 livres. Elle convient parfaitement au joli clocher, en forme de Dôme, qui couronne tout l'édifice et où elle a été heureusement placée.

Nous donnerons dans le prochain numéro les détails de l'inauguration de l'établissement.

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à l'exception de trois, ont eu le honneur de faire leur Pâques... Rien n'est plus touchant et plus sublime que de voir ce même la grande chapelle du bon Père Haevermans et l'Eglise de St. Joseph sont remplies tous les dimanches par les Canadiens... Si vous voyez le zèle que chaque déploie pour l'honneur de la Religion, vous seriez pené à croire vos yeux. Ils ont orné leur chapelle de tapis, ils lui ont donné de l'or et de très beaux ornements avec une garniture de bois Chandeliers... Ils ont aussi acheté pour l'autel un très beau Christ qui leur a pas moins coûté que 50 piastres.

Nous espérons que le vénérable Evêque d'Albany ainsi que nos bons Prêtres comprendront par la que nous sommes capables, avec quelques petits secours de nous bâti une Eglise et que si nous avions le honneur d'avoir un Prêtre uniquement occupé de notre Saint, nous serions capables de le soutenir. Je dois rendre justice au clergé de Troy ; il est impossible de rencontrer plus de zèle que chez le Dr. Haevermans..... La mère la plus tendre ne prend pas plus d'intérêt à ses enfants, qu'il n'en prend de ceux qui lui sont confiés... Mais il est accablé par l'ouvrage ; sa congrégation se compose d'Américains, d'Irlandais, d'Allemands et de Canadiens.... Chacun de ces peuples a ses ailiures, ses mœurs, ses préjugés... Ce qui fait qu'un Prêtre de sa proportion réussit presque toujours mieux que ce qui n'est pas fait des préjugés des mœurs de ceux qu'il connaît... Un prêtre Américain laira toujours plus à ceux de cette nation qu'à un prêtre Irlandais--de même un prêtre canadien laissera toujours mieux la manière de faire une congrégation Irlandaise qu'un autre Allemand--De même pour les Canadiens... et voilà pourquoi un si grand nombre d'entre nous souffrent après le jour où un prêtre Canadien a le soin exclusif des enfants St. Jean-Baptiste.

Un prêtre Canadien nous conserverait notre

Extrait d'une lettre adressée de Troy N. Y. à M. du Canada.

TRES CHER MONSIEUR,

La bénédiction de notre Eglise éprouve mille difficultés ; mais il en est ainsi de toutes les bonnes œuvres qui sont faites pour la gloire du Dieu. Cependant l'admirable élévation avec laquelle la population Canadienne de cette ville observe les règles de la belle société de l'empêche, me fait espérer que le ciel nous sera favorable, et que les obstacles s'appliqueront... Tous les Canadiens de Troy à

MÉLANGES

234

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VIE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 76 CORNHILL, LONDRES.

BUREAUX 17 GRAND'RUE ST. JACQUES,

MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, Ecr., Président.
A. LAROCQUE, Ecr., E. R. FABRE, Ecr.
H. L. ROUTH, Ecr.

W. LUNN, Ecr.

MEDECINS CONSULTANS.

F. T. BADGELEY, Ecr., M. D.

H. PELTIER, Ecr., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'A-

MÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Le avantages que cette institution offre au public sont nombreux et importants, et les deux assurés aussi réalisés qu'à la sécurité des assurés et de la société elles peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'elle offre à ses assurés :

2^e. L'assuré a droit d'exprimer du Bureau les deux tiers des primes par lui payées, pour cela n'a pas à craindre force d'abandonner sa police, suite de moyen d'en payer les premières annuelles.

3^e. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bilets promesses de l'assurance.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demander à l'intérieur entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de la valeur de la police d'assurance.

4^e. On n'a rien pour payer les droits de Timbre ni pour l'assurance.

5^e. Les Billets sont remis annuellement entre les assurés, soit à l'assuré dans le cas de la première année, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connue au moins l'assuré, ayant été assuré pendant quatre ans, à laquelle il paiera le Billet pour les dites quatre années lui sera payé.—telle la forme l'assuré.

6^e. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi à cette ville l'assurance sera effectuée par l'AGENT GÉNÉRAL (les offices étant à l'assuré).

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et l'assuré pourra se procurer tout ce qu'il faut de son avantage d'assurer à ses frais.

On accordera des p'tits loisirs, et les agents expérimentés pourront se procurer à leur bureau sans effort ce qu'il faut.

On pourra se procurer à leur bureau sans effort ce qu'il faut, ce qui a rapport à la transaction, d'après ce qu'est à leur bureau sans effort et toutes informations qu'ils longues au bureau à Montréal et des Agents partout la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montreal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET
KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.

EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE.

MONTREAL.... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES,

CANAD.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N°. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PEETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque d'Amérique du Nord.

ALEXANDER H. PARKER, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. McCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

D. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPELL, M. D., Avis Medical.

JOHN ROSE, Q. C., Agent Legal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenu la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'est établie par nos fondateurs.

Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une telle institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE donne une complète sécurité pour toutes ces transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être comparables avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE

Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent une croissance très importante dans le profit de l'assurance pour l'année 1850.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abusifs pour la transaction des affaires, donnent aux colons tout à l'aise facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable et aires en.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Directrice ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montreal, 26 octobre 1849.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montreal, 2